



Montréal, le 19 novembre 2014

Raphaël Lescop
rlescop@lechasseuravocats.com
514-845-0114

PAR SDÉ ET MESSAGER

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3895-2014
Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda
N/D : 1040-18

Chère consœur,

Par la présente, l'Union des Municipalités du Québec dépose son argumentaire ainsi qu'une demande de paiement de frais intérimaire dans le cadre du dossier cité en titre.

Le 5 novembre 2014, nous avons reçu une demande de remise de la part de Rouyn-Noranda de l'audition prévue du 12 au 14 novembre 2014. Nous y avons consenti le jour même et Hydro-Québec y a consenti le 6 novembre 2014, en fin de journée. La Régie a confirmé la remise de l'audition le 7 novembre 2014.

À ce moment, la rédaction de l'argumentaire de l'UMQ était terminée, la date limite pour le dépôt ayant été préalablement fixée par la Régie au 7 novembre 2014.

Dans la mesure où nous ignorons pour le moment quand aura lieu la prochaine étape au dossier considérant les discussions entre les parties, l'UMQ présente une demande de paiement de frais intérimaire qui inclut notamment le temps requis pour la rédaction de l'argumentaire déposé ce jour.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LECHASSEUR AVOCATS

Raphaël Lescop
RL/ic